



Ce règlement consiste à détailler chaque rubrique qui sera à régler sur l'année scolaire 2024/2025. L'annuité est payable en trois fois, aux dates suivantes, à réception de la note de frais.

Les notes de frais seront disponibles sur votre compte école directe. Si vous avez perdu votre identifiant ou/et votre mot de passe, nous vous demandons de vous rapprocher du secrétariat de votre établissement.

Note de frais	Date de note de frais	Périodes concernées
N°1	05/10/2024	Du 02/09/2024 au 30/11/2024
N°2	05/12/2024	Du 01/12/2024 au 28/02/2025
N°3	05/03/2025	Du 01/03/2025 au 04/07/2025

ADRESSE : Tout règlement ou courrier doit être envoyé au «service comptabilité» :
47 rue de Naples - 75008 PARIS
Téléphone : 01-45-22-05-35
Mail : familles@groupefenelon.org

HORAIRES BUREAU : Lundi – mardi – mercredi - jeudi – vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h.

Modes de règlement :

Prélèvements

Nous vous recommandons ce mode de règlement.

Vos frais de scolarité seront étalés sur 9 mois. Sur les notes de frais, sera indiqué le montant qui vous sera prélevé le 10 de chaque mois. Un premier prélèvement de 210 € par enfant sera effectué à compter du 15/09/2024.

Carte bancaire

En ligne sur votre espace Ecole Directe.

Virements

Par virement en faveur du compte FENELON SAINTE-MARIE CIC
IBAN FR76 3006 6100 8100 0103 5760 253 - celui-ci sera indiqué sur la note de frais.
Merci d'indiquer dans les références le nom de la famille ainsi que le numéro de la note de frais.

Chèques

A l'ordre de l'Association FENELON SAINTE-MARIE LA PLAINE MONCEAU avec le talon de référence de la note de frais.

Les tarifs annuels	École	Collège		Lycée		
		6ème 5ème	4ème 3ème	2nde	1ère	Terminale
Contributions et Cotisations	Primaire					
Obligatoires						
Contributions des Familles	1 650 €	1 983 €	2 037 €	2 355 €	2 355 €	2 355 €
Facultatives						
Étude 1 jour/semaine	225 €					
Étude 2 jours/semaine	450 €					
Étude 3 jours/semaine	675 €					
Étude 4 jours/semaine	855 €					
Assurance Prévoyance	78.09 €	92.75 €	94.34 €	102.69 €	66.14 €	66.14 €
Anciens élèves						27 €
APEL par famille	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Caisse de Solidarité par famille	138 €	138 €	138 €	138 €	138 €	138 €

Réductions

Fenelon Sainte Marie La Plaine Monceau accorde après étude différentes remises. Celles-ci portent uniquement sur la contribution des familles. Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et sont valables uniquement pour l'année en cours. Chaque année, vous devez renouveler la demande.

Réductions Familles nombreuses

La réduction « famille nombreuse » prise en charge par Fenelon Sainte Marie La Plaine Monceau pour les familles qui en font la demande et uniquement pour les enfants scolarisés dans notre groupe scolaire.

- 10 % pour 3 enfants - 15 % pour 4 enfants
- 20 % pour 5 enfants - 5 % de plus par enfant supplémentaire

Réductions solidarités financières

Les réductions « solidarités financières » sont calculées en fonction du quotient familial (QF). Elles sont prises en charge par la caisse de solidarité.

Les familles ayant un QF inférieur ou égal à 20 000 €, peuvent prétendre à cette remise.

Formule du calcul : **QF = Revenu fiscal de référence / nombre de part fiscal**

Afin de bénéficier de cette remise, vous devez envoyer votre dernier Avis d'impôt sur le revenu (toutes les pages) par mail à l'adresse suivante : familles@groupefenelon.org avant le 20 septembre 2024.

Toutes les demandes après cette date peuvent être refusées.

Réductions exceptionnelles (événements particuliers, familles en difficultés financières)

Les réductions « exceptionnelles » sont prises en charge par la caisse de solidarité. Ces réductions particulières dépendent de l'état des ressources de la famille et ne peuvent être accordées que par Monsieur Frédéric Gavat, Directeur Général.

Un dossier de remise exceptionnelle est à télécharger sur le site de Fenelon Sainte Marie la Plaine Monceau www.fenelonsaintemarie.org

Aller sur l'établissement de votre enfant, rubrique règlement financier, et télécharger le dossier « remise exceptionnelle ». Ce dossier est à remplir avec toutes les pièces justificatives et à envoyer par mail à l'adresse suivante : : familles@groupefenelon.org

Rubriques complémentaires

- Les études surveillées (uniquement pour les primaires)
Elles sont facturées par période, 75 € pour 1 jour par semaine et 285 € pour 4 jours par semaine.
Les inscriptions se font sur votre espace école directe en début de chaque période. Les modifications se font en même temps que la demi-pension sur votre compte école directe.
Pour une étude occasionnelle, elle peut être demandée au secrétariat, celle-ci sera facturée 10 € par étude.
- Sorties, voyages et autres projets pédagogiques
Selon la classe, ils pourront vous être comptés en sus, vous en serez informés par l'équipe enseignante.

Maternelles/Primaires

Des classes de découvertes peuvent être proposées : environ 450 € portés sur la seconde facture.

6ème

Participation à un PAC (Projet Artistique et Culturel) pour toutes les classes : 50 € portés sur la première facture.

5ème

Participation à un EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire) pour toutes les classes : 80 € portés sur la première facture. Un voyage sera prévu pour certains de ces projets ; le coût de celui-ci sera alors entre 300 et 450 €.

Préparation à la profession de foi pour les enfants qui le souhaitent, avec participation à une retraite de 2 jours : environ 200 € (à régler par chèque au moment de l'inscription).

4ème et 3ème

Participation pour les sections linguistiques et scientifiques: 30 € portés sur la première facture.
Un échange linguistique sera éventuellement proposé pour les sections européennes ; à titre indicatif, le coût de ces échanges pourra varier de 400€ à 1500 € (pour les États-Unis)
Il est possible de participer à un stage de pré-rentree fin aout.

3ème

Préparation à la confirmation pour les enfants qui le souhaitent, avec participation à une retraite d'une journée : environ 50 € portés sur la dernière facture.
Un pèlerinage à Rome est proposé pour toute la division : environ 850 € étalés sur les deux premières factures.

Pour tous les collégiens

Il est possible de participer à la chorale du collège : 30 € portés sur la seconde facture.

Seconde

Intégration et pèlerinage au Mont-Saint-Michel fin septembre pour toute la division. Environ 180€ portés sur la première facture.
Pour certains groupes de langue, un échange linguistique (départ à l'étranger et accueil de correspondant). A titre indicatif, le coût de ces échanges varie de 500 € à 1500 € (pour les États-Unis).

Terminale

Un voyage à Rome est prévu, environ 800 €

Pour tous les lycéens

Ambition Sup propose des formations de préparation à l'enseignement supérieur. L'inscription à ces formations est facultative et payante ; les contenus et les tarifs sont en ligne sur le site de l'établissement.

- Carte scolaire
Pour le second degré, l'accès à l'établissement et la cantine sont gérés par carte. La première carte vous est offerte avec un étui de protection. En cas de perte ou de casse, la carte sera facturée 10 €.

Les assurances

- Assurance scolaire
L'établissement est affilié à la Mutuelle Saint Christophe, contrat d'assurance enseignement privé N°1624581804, voir documentation.
- Assurance prévoyance (chômage, décès, invalidité) :
Elle sera portée sur la note de frais de la 1ère période.
L'établissement est affilié à la Mutuelle Saint Christophe, une solidarité qui vient en aide aux familles atteintes par le chômage ou une baisse des revenus de l'un ou l'autre des parents, mais aussi pour un décès, une incapacité ou une invalidité. Cette aide se matérialise par la prise en charge des frais de scolarité et de demi-pension pendant plusieurs années (voir notice d'information). Cette rubrique a été renseignée lors de l'inscription ou la réinscription de votre enfant sur votre compte Ecole Directe.

Cotisations par famille

- Cotisation A.P.E.L : 20 €
Elle sera portée sur la note de frais de la 1ère période.
Cette rubrique a été renseignée lors de l'inscription ou réinscription de votre enfant
- Caisse de solidarité : (46 € par période)
Contribution volontaire des familles, se reporter à la circulaire sur la caisse de solidarité.
Cette rubrique a été renseignée lors de l'inscription ou réinscription de votre enfant.

Cotisations par élève

- Cotisation des anciens : 27 €
Uniquement pour les terminales, incorporées à la 3ème période.
Elle permet l'adhésion à l'Association des Anciens élèves de Fénelon.

Frais de demi- pension midi

Tarifs des repas réguliers. Forfait périodique porté sur la note de frais, quel que soit le jour choisi.

École	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas
1ère période	82 €	164 €	245 €	320 €
2ème période	67 €	134 €	201 €	268 €
3ème période	112 €	216 €	320 €	409 €
total annuel	261 €	514 €	766 €	997 €

Collège	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	5 repas
1ère période	96 €	191 €	286 €	381 €	468 €
2ème période	78 €	156 €	234 €	312 €	390 €
3ème période	122 €	243 €	355 €	468 €	563 €
total annuel	296 €	590 €	875 €	1 161 €	1 421 €

2nde	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	5 repas
1ère période	96 €	191 €	286 €	381 €	468 €
2ème période	78 €	156 €	234 €	312 €	390 €
3ème période	113 €	225 €	329 €	433 €	519 €
total annuel	287 €	572 €	849 €	1 126 €	1 377 €

- **Inscription** : Chaque repas réservé devra correspondre à un jour précis de la semaine.
Du 2 au 8 septembre 2024, nous vous demandons d'inscrire vos enfants à la cantine sur votre espace école directe. Les jours cochés correspondront à des repas réservés. Ces repas auront un tarif préférentiel, facturé sur votre 1^{ère} note de frais au prix du forfait ci-dessus.
Les repas consommés en dehors des jours réservés seront inscrits au prix d'un repas exceptionnel de 10 €.
Chaque repas occasionnel doit être réglé sur votre compte école directe.
- **Modification** : Toute modification de demi-pension doit être effectuée par les parents sur leur compte école directe.
Cette modification est à faire entre le 20 et 27 novembre 2024 pour la 2ème période et du 17 et 28 février 2024 pour la 3ème période.
Cas exceptionnel pour les élèves de 2^{nde}
Les 2^{nde} peuvent changer leurs jours de cantine en dehors de ces périodes, mais uniquement la 1^{ère} semaine de la rentrée de chaque vacances scolaires, en envoyant un mail à familles@groupefenelon.org.
- Aucune modification de régime ne sera acceptée en cours de période pour tous les élèves du groupe.
Sortie scolaire ou voyage : Pour toutes sorties pédagogiques ou voyages scolaires qui n'excèdent pas une semaine, aucun remboursement de cantine ne sera déduit.
- **Absence** : Pour toute absence inférieure ou égale à une semaine, aucun remboursement ne sera effectué.
Au-delà d'une semaine, un certificat médical vous sera demandé, et un avoir uniquement sur les jours de cantine sera effectué.

Frais de demi- pension midi des élèves de premières et de terminales

Ces élèves ont deux possibilités pour déjeuner :

- Formule self ou cafeteria : Le prix de chaque repas, 8,65 € sera débité sur sa carte.
- La cafétéria : Seul le prix de ce qu'il aura consommé lui sera déduit de sa carte.

Le petit déjeuner

Tous les Lycéens ont la possibilité de prendre un petit déjeuner au tarif de 3 € à partir de 8h. Ces petits déjeuners doivent être réglés sur votre compte école directe.

Cette carte doit être chargée soit sur votre compte école directe en CB, soit par chèque à l'ordre de Fénelon Sainte-Marie ou en espèces au service comptabilité, dans ce cas un ticket vous sera remis.

Si l'élève a un solde débiteur de demi-pension, l'établissement se réserve le droit d'exclure l'élève du self ou de la cafétéria. Tout solde débiteur pourra être incorporé sur les notes de frais.

Pour les 2ndes et les 1ères, en fin d'année scolaire s'il reste un solde sur la carte, celui-ci sera reporté sur l'année suivante.

Pour tout renseignement concernant la note de frais, vous devez vous adresser au service comptabilité.

**En cas de litige vous pouvez contacter
Société de Médiation Professionnelle (SMP),
24 Rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux**

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sur ce site sont destinées au **Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie – La Plaine Monceau**. Elles font l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, un droit d'accès aux données, de rectification et d'opposition à leur traitement ou leur conservation peut être exercé par toute personne concernée.

Ces droits peuvent être exercés par courrier **Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie – La Plaine Monceau – Aurore de Saint Rémy – 47 rue de Naples – 75008 Paris** ou par courriel adesaintremy@groupefenelon.org.